

224C**1453** FR0011675362-FS0604

14 août 2024

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.

NEOEN (Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 août 2024, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56, rue de Lille 7536 Paris) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 12 août 2024, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société NEOEN et détenir indirectement 7 961 935 actions NEOEN représentant autant de droits de vote, soit 5,20% du capital et des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et droits de vote
CNP Assurances ²	487 235	0,31
CDC Croissance ²	800 230	0,52
Bpifrance Investissement ²	6 674 470	4,36
Total CDC	7 961 935	5,20

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre d'actions NEOEN détenues à titre de collatéral.

_

¹ Sur la base d'un capital composé de 152 848 774 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général

 $^{^{2}}$ Contrôlée par la CDC.